

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/12/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/12/2020

Délibération n° D-2020-391

Budget Primitif 2021 - Budget principal et budgets annexes

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUITRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Valérie BELY VOLLAND

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2020

Délibération n° D-2020-391

Direction des Finances

Budget Primitif 2021 - Budget principal et budgets annexes

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2021 du budget principal et de ses budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2021 du budget principal et celui de ses budgets annexes par un vote par nature ;

- en M°14 au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget principal et le budget annexe « Parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du budget principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération ;

- en M°4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « Service extérieur des pompes funèbres », « Crématorium », « Stationnement » et « Chaufferie bois quartier des Brizeaux ».

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	6
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'élaboration du budget 2021 s'inscrit dans la trajectoire présentée lors du Rapport d'Orientations Budgétaires :

- Poursuivre et amplifier une action volontaire et mobilisatrice en réponse aux enjeux climatiques et en faveur du développement durable en mettant en œuvre la feuille de route **Niort Durable 2030** dans tous les domaines d'intervention de la Ville
- Garantir un **service public de qualité** tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité à investir
- Préserver le volume des investissements pour **moderniser la Ville** et soutenir l'activité économique
- Conforter et **soutenir l'action sociale du CCAS**, lutter contre l'isolement, accompagner le monde associatif en préservant l'enveloppe des subventions
- Renforcer les synergies et les **coopérations avec Niort Agglo** pour veiller à la cohérence et à performance de l'action publique locale
- Protéger le pouvoir d'achat des Niortais en maintenant **des taux d'imposition locaux inchangés**
- **Optimiser les recettes** courantes et d'investissement au moyen de partenariats renforcés, locaux, régionaux et nationaux.

Introduction

Ce budget s'inscrit aussi dans le contexte des contraintes évoquées lors du débat d'orientations budgétaires du 23 novembre dernier notamment :

- Le contexte actuel est caractérisé par une incertitude économique forte. Il faut prendre en compte la rigidité de certaines dépenses, ce qui pourrait aboutir à un **effet ciseau dont la pleine mesure n'est pas encore parfaitement connue** (pertes importantes de recettes tarifaires non compensées par un niveau moindre de dépenses, hausse des dépenses de fonctionnement pour l'adaptation à la crise covid).
- Par ailleurs, **l'Etat ne compensera pas les pertes de recettes tarifaires ni les pertes de recettes fiscales et domaniales** (les critères choisis par l'Etat limitant la compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales à 2500 communes).

Il traduit les priorités de l'action municipale :

- la poursuite d'une politique volontariste d'investissement sur le patrimoine public :

6 800 K€ dédiés au développement et à l'aménagement urbain

6 200 K€ pour aménagements sur voirie et travaux

2 200 K€ destinés aux équipements et bâtiments scolaires

1 600 K€ d'investissements liés aux équipements sportifs

1 200 K€ d'investissements liés à la culture

Avec la mise en œuvre des 6 projets faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) :

3 488 K€ => Port Boinot

1 769 K€ => Contrat de Ville

620 K€ => Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

800 K€ => Eglise Notre Dame

160 K€ => Place et rue de l'Hôtel de Ville

50 K€ => Centre Technique Espaces Verts Naturels (CTEVN)

- Un engagement fort dans l'action sociale avec le maintien de la subvention annuelle destinée au CCAS, soit 5 050 K€.

Le budget principal

Le budget 2021 intègre un **changement structurel** du périmètre de l'action publique sur une année complète dans le cadre du transfert du complexe sportif de la Venise Verte (CSVV) à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Pour mémoire :

- **Au 30 juin 2020**, la convention de gestion du CSVV a pris fin.
- **Depuis le 1^{er} juillet 2020**, l'ensemble des dépenses de fonctionnement du CSVV sont portées par la CAN. Ainsi, **les agents en charge du CSVV ont été intégrés dans les services de la CAN.**
- Depuis le 1^{er} juillet 2020, la Ville est chargée de l'entretien des espaces verts du CSVV ce qui a été formalisé dans le cadre d'une **convention de prestations d'entretien des espaces verts.**
- Ce transfert de charges de la Ville vers la CAN entraînera une **baisse correspondante de l'attribution de compensation (AC)** versée par la CAN à la Ville.

		BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
<i>En milliers d'euros</i>					
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	84 394,0	84 490,0	96,0	0,1%
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	77 911,0	77 885,0	-26,0	0,0%
ab	Solde dotations/ reprises provisions	0,0	0,0	0,0	
C = A - B - ab	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF) Hors cessions et provisions	6 483,0	6 605,0	122,0	1,9%
D	Production immobilisée (ex Travaux en régie)	1 400,0	1 200,0	-200,0	-14,3%
E = C + D	CAF Brute	7 883,0	7 805,0	-78,0	-1,0%
F	Amortissement d'emprunt	6 373,0	6 740,0	367,0	5,8%
G = E - F	Autofinancement net	1 510,0	1 065,0	-445,0	-29,5%
H	Cessions d'immobilisations	800,0	500,0	-300,0	-37,5%
I	Solde dotations/ reprises provisions	0,0	0,0	0,0	
J = G + H + I	Financement disponible pour l'investissement	2 310,0	1 565,0	-745,0	-32,3%
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	24 102,1	24 639,0	536,9	2,2%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	7 313,2	5 384,0	-1 929,2	-26,4%
M = L - K	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-16 788,9	-19 255,0	-2 466,1	14,7%
I	Financement disponible pour l'investissement	2 310,0	1 565,0	-745,0	-32,3%
M = - L - I	Volume d'emprunt	14 478,9	17 690,0	3 211,1	22,2%

Les recettes de fonctionnement : 84,49 M€

(une augmentation de + 0,1 % de BP à BP soit + 96 K€)

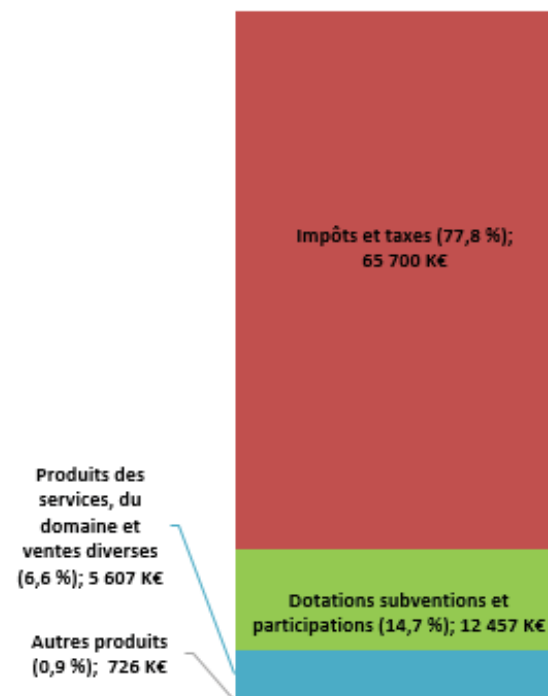
En milliers d'euros

	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	84 394,0	84 490,0	96,0	0,1%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 364,3	5 607,3	-757,0	-11,9%
Impôts et taxes	62 703,5	65 700,2	2 996,7	4,8%
Dotations subventions et participations	14 537,4	12 456,5	-2 080,8	-14,3%
Autres produits	788,8	725,9	-62,8	-8,0%

Des recettes de fonctionnement stables, mais qui connaissent des modifications de périmètre.

La première est structurelle et concerne les lignes « produits des services » (fin de la convention de gestion du CSVV).

La seconde découle de changements de nature uniquement comptable entre les lignes « impôts et taxes » et « dotations » suite à la réforme de la taxe d'habitation (TH).



Les recettes de fonctionnement : 84,49 M€

(une augmentation de + 0,1 % de BP à BP soit + 96 K€)

Produits des services et du domaine 5,6 M€

(- 11,9% par rapport au BP 2020 soit - 757 K€)

En milliers d'euros

	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
Produits des services et du domaine	6 364,3	5 607,3	-757,0	-11,9%
Centre de loisirs et activités périscolaires	2 465,0	2 418,4	-46,6	-1,9%
Droit et redevance de stationnement*	862,1	842,1	-20,0	-2,3%
Redevances et droits des services sportifs	38,6	36,6	-2,0	-5,2%
Forfait post Stationnement (FPS)	315,0	315,0	0,0	0,0%
Redevances d'occupation du domaine public communal	190,5	183,5	-7,0	-3,7%
Remboursement de frais pris en charge par la Ville (CAN, CCAS, etc.)	1 951,9	1 286,7	-665,2	-34,1%
Autres produits	541,2	525,0	-16,2	-3,0%

Les recettes de fonctionnement : 84,49 M€

(une augmentation de + 0,1 % de BP à BP soit + 96 K€)

- **Activités périscolaires** : La prévision 2021 intègre la revalorisation des tarifs de +2% (sauf pour les premières tranches) et une baisse de la fréquentation des activités périscolaires et de la cantine.
- **Droits de stationnement** : la prévision est légèrement à la baisse par rapport au BP 2020 (+ 20 K€), suite à la fin du dispositif des PIAFS.
- **Forfait Post Stationnement (FPS)** : maintien de ce produit au même niveau qu'au BP 2020.
- **Remboursements de frais pris en charge par le budget principal de la Ville** :
 - Remboursements des interventions de la Ville au profit de la CAN (669 K€), dont :
 - => Entretien des espaces verts du complexe sportif de la Venise Verte (173 K€).
 - => Entretien des ZAE : Ces recettes sont ajustées au regard des dépenses effectuées sur les espaces verts (200 K€), la voirie (20 K€) et la propreté urbaine (70 K€).
 - => Patrimoine [remboursement fluides, entretien (ex: Médiathèque ou Du Guesclin), etc. : 80 K€.
 - => Pour les prestations relevant du SEV auparavant (126 K€)
 - Interventions pour d'autres redevables : 617,7 K€.
 - Remboursements de frais de personnels, logements, énergies, fluides, affranchissement, reprographie, etc. pris en charge par la Ville au bénéfice d'associations ou d'autres organismes publics (CCAS, CDép79, etc.).
- **Autres produits** : Il s'agit notamment des locations des salles du Centre Du Guesclin (129 K€), des activités de la fourrière automobile (85 K€), des concessions dans les cimetières (87 K€), et d'autres recettes qui connaissent une baisse sensible au regard du contexte sanitaire.

2021

Budget primitif

Section de fonctionnement - Recettes

Les recettes de fonctionnement : 84,49 M€*(une augmentation de + 0,1 % de BP à BP soit + 96 K€)***Ressources Fiscales 65,7 M€ (+ 4,8 % par rapport au BP 2020 soit + 2, 99 K€)**

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
Impôts et taxes	62 703,5	65 700,2	2 996,7	4,8%
Contributions directes (TF et TH)	46 900,0	49 670,7	2 770,7	5,9%
Attribution de compensation CAN	11 671,0	11 600,0	-71,0	-0,6%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	391,1	400,0	8,9	2,3%
Droits de mutation	2 100,0	2 400,0	300,0	14,3%
Taxe sur l'électricité	1 230,0	1 230,0	0,0	0,0%
Autres	411,4	399,5	-11,9	-2,9%

- **Contributions directes** : Suite à la réforme de la fiscalité locale, l'intégration des produits de taxe foncière bâtie auparavant perçus par le Département et la compensation de la suppression de la taxe d'habitation, s'accompagnent d'une nouvelle imputation des produits (les compensations étant perçues sur une autre nature comptable en 2020).
- **Attribution de compensation** : Une légère baisse est prévue dans l'attente d'une validation en CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) des coûts définitifs du transfert du complexe sportif de la Venise Verte.
- Prévision du **FPIC** (Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) brut à hauteur de 50 % du montant perçu en 2020.
- Programmation en hausse de 300 k€ pour les **droits de mutation** car le réalisé 2020 se situe au-delà de la prévision et pour la **taxe sur l'électricité** au même niveau que 2020.

Les recettes de fonctionnement : 84,49 M€*(une augmentation de + 0,1 % de BP à BP soit + 96 K€)***Focus sur: Contributions directes 49,67 M€ (+ 5,9 % par rapport au BP 2020 soit + 2,77 K€)**

	2020		2021		Ecart BP à BP
	BP	Réalisé	BP		
Taxe foncière bâtie	25 484	25 755	48 481	22 997	
<i>Taxe foncière bâtie (ex-VDN)</i>	25 484	25 755	25 755	271	
<i>Taxe foncière bâtie (ex-CD)</i>	0	0	16 000	16 000	
<i>Correction de TFB (compensation)</i>	0	0	6 726	6 726	
Taxe d'habitation résidences principales	20 234	20 343	0	-20 234	
Taxe foncière non bâtie	261	264	264	3	
Taxe d'habitation résidences secondaires	550	554	554	4	
Taxe d'habitation logements vacants	371	346	346	-25	
Rôles complémentaires TF/TH	0	60	25	25	
	46 900	47 322	49 670	2 770	

Pour 2021, il n'est pas escompté de revalorisation des bases. L'évolution est de + 2,77 M€ de BP à BP, principalement du fait de l'intégration dans cette nature comptable des anciennes allocations compensatrices de taxe d'habitation (2,28 M€ au BP 2020). A périmètre équivalent, l'évolution est de + 483 K€, due à l'intégration de nouvelles bases en 2020 et à la hausse règlementaire de l'index en 2020.

En 2021, seront intégrés les bases et les taux de l'ancienne TF du CD des Deux-Sèvres. Les bases prévisionnelles de TFB pour les communes (intégrant celles du conseil départemental) ne seront connues qu'au premier semestre 2021. **Le taux futur de la TFB de la VDN devrait être de 49,17% (dans la moyenne des autres villes de même strate).** Une compensation supplémentaire sera versée par l'Etat pour assurer une compensation à l'euro près de la perte des produits de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les recettes de fonctionnement : 84,49 M€

(une augmentation de + 0,1 % de BP à BP soit + 96 K€)

Focus sur: Dotations, subventions et participations 12, 45 K€ (- 14,3 % par rapport au BP 2020)

En milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
Dotations subventions et participations	14 537,4	12 456,5	-2 080,8	-14,3%
DGF Dotation forfaitaire	7 738,7	7 581,0	-157,7	-2,0%
DGF Dotation de Solidarité Urbaine	1 170,2	1 259,0	88,8	7,6%
DGF Dotation Nationale de Péréquation	785,4	680,0	-105,4	-13,4%
Dotation unique des com.spé à la taxe pro	0,0	0,0	0,0	0,0%
Compensations Etat - taxes foncières	180,0	180,0	0,0	0,0%
Compensations Etat - taxe d'habitation	2 287,0	0,0	-2 287,0	-100,0%
Autres dotations et participations	2 376,1	2 756,5	380,4	16,0%

- Une nouvelle diminution de la **Dotation Globale de Fonctionnement** par rapport à 2020. La baisse de la part forfaitaire est insuffisamment compensée par une augmentation des parts péréquatives :
 - la DGF forfaitaire se situerait à hauteur de 7,58 M€
 - la Dotation de Solidarité Urbaine se situerait à hauteur de 1,25 M€
 - la Dotation Nationale de Péréquation se situerait à hauteur de 680 K€.
- Les **compensations d'exonération de taxes foncières** sont stables par rapport au BP 2020. Celles concernant la taxe d'habitation sont transformées en une contribution (impôts et taxes) suite à la réforme de la fiscalité locale.
- Les **autres dotations et participations** sont en augmentation de 16 %, avec notamment le FIPHFP (60 K€), la prévention spécialisée (+ 69 K€), et la participation de l'Etat au financement de la scolarité obligatoire dès 3 ans (+ 400 K€). La programmation du Contrat Enfance Jeunesse est stable (630 K€).

Les recettes de fonctionnement : 84,49 M€*(une augmentation de + 0,1 % de BP à BP soit + 96 K€)***Focus sur: Autres produits 725,9 K€** *(-8,0 % par rapport au BP 2020 soit - 62,8 K€)*

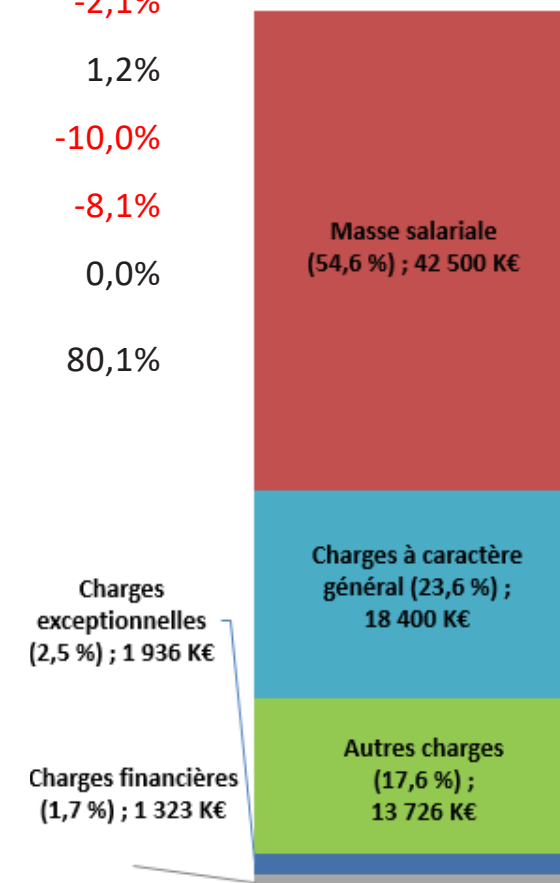
<i>En milliers d'euros</i>	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
Autres produits	788,8	725,9	-62,8	-8,0%
Atténuations de charges (Remb. dépenses de personnels...)	51,1	56,1	5,0	9,8%
Autres produits de gestion (Revenus des immeubles...)	607,6	620,6	13,0	2,1%
Produits financiers	5,0	4,1	-0,9	-17,5%
Produits exceptionnels (Remb. assurances...)	125,1	45,1	-80,0	-63,9%
Reprise sur provisions	0,0	0,0	0,0	0,0%

Il est prévu une légère augmentation du revenu des immeubles (+ 13 K€ / BP 2020) et une diminution des autres produits exceptionnels (- 55 K€ en remboursement d'assurance), les autres produits sont relativement stables.

Les dépenses de fonctionnement : 77,88 M€

(une sensible diminution de 0,03 % de BP à BP soit – 26 K€)

En milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	77 911,0	77 885,0	-26,0	-0,03%
Dépenses de personnel	42 100,0	42 500,0	400,0	1,0%
Charges à caractère général	18 795,0	18 400,0	-395,0	-2,1%
Autres charges de gestion courante	13 276,9	13 432,3	155,5	1,2%
Charges financières	1 470,0	1 323,0	-147,0	-10,0%
Charges exceptionnelles	2 106,3	1 936,4	-169,9	-8,1%
Dépenses imprévues	0,0	0,0	0,0	0,0%
Atténuations de produits et autres dépenses	162,9	293,3	130,5	80,1%



En 2021, les collectivités ne sont plus soumises au contrat de limitation de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement qui les liait à l'Etat.

Toutefois la Ville de Niort maintient sa volonté de dégager un autofinancement adapté et s'impose donc une maîtrise contenue de ses dépenses.

Les dépenses de fonctionnement : 77,88 M€*(une sensible diminution de 0,03 % de BP à BP soit – 26 K€)***Les dépenses de personnel 42,5 M€ (+1,0 % par rapport au BP 2020 soit + 400 K€)**

En milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
Dépenses de personnel	42 100,0	42 500,0	400,0	1,0%
Rémunération	31 207,6	31 455,1	247,5	0,8%
<i>Personnels titulaires</i>	27 351,2	26 981,9	-369,3	-1,4%
<i>Personnels non titulaires</i>	1 244,1	1 515,2	271,1	21,8%
<i>Apprentis et emplois d'avenir</i>	208,0	100,0	-108,0	-51,9%
<i>Autres personnels extérieurs</i>	2 404,3	2 857,9	453,6	18,9%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 216,0	10 435,4	219,4	2,1%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	574,1	535,5	-38,6	-6,7%
Autres charges sociales	102,3	74,0	-28,3	-27,7%

Les dépenses constitutives de la masse salariale connaissent un changement structurel (transfert des agents du service des sports depuis le 1^{er} juillet 2020 - 230 K€) et augmentent globalement de 400 K€.

Cette évolution résulte de plusieurs variables :

- Une hypothèse de stabilité de la valeur du point d'indice
- Une évolution liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimée à 160 K€
- Les avancements et promotions proposés en Commission Administrative Paritaire qui représentent 160 K€ pour une année complète
- Le coûts prévisionnel du PPCR (Parcours Professionnels Carrière et Rémunération) estimé à 118,7 K€

Les dépenses de fonctionnement : 77,88 M€

(une sensible diminution de 0,03 % de BP à BP soit – 26 K€)

Une évolution maîtrisée des charges à caractère général 18,4 M€

(-2,1 % par rapport au BP 2020 soit - 395 K€)

Les principaux postes de dépenses sont :

- **Energie** (électricité, chauffage, combustibles, carburant) : une légère baisse globale de - 90,1 K€ (- 3,3 %) compte tenu notamment de la fin de la convention de gestion pour le complexe sportif de la Venise Verte, permettant de compenser en partie la hausse du coût de l'électricité verte premium pour certains groupes scolaires.
- **Contrats de prestations de services** : en augmentation + 99 K€ (+ 4,1 %), dont la prévention spécialisée (103,5 K€), quand d'autres prestations ne sont pas renouvelées à la faveur de nouvelles prestations.
- **Remboursements de frais au groupement de communes à fiscalité propre de rattachement - CAN** : Dépenses liées au recours aux services communs avec la CAN (garage mutualisé, services communs communication et systèmes d'information) en légère baisse par rapport à 2020 (à la faveur de mouvements de personnel).
- **Alimentation (restauration scolaire)** : maintien de l'enveloppe de 2020, permettant d'assurer progressivement les objectifs de la loi Egalim (14 % de produits certifiés AB seront servis en 2021).
- **Locations immobilières et mobilières** : en hausse de 59 K€, en raison de l'installation de modulaires pendant la durée des travaux du groupe scolaire G. Sand.
- **Frais de nettoyage des locaux** : dans la continuité des efforts déjà engagés en 2020, augmentation de la programmation (+ 66 K€) pour entretenir plus fréquemment les locaux techniques notamment.

Les dépenses de fonctionnement : 77,88 M€*(une sensible diminution de 0,03 % de BP à BP soit – 26 K€)***Une évolution maîtrisée des charges à caractère général 18,4 M€***(-2,1 % par rapport au BP 2020 soit - 395 K€)*

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
Charges à caractère général	18 795,0	18 400,0	-395,0	-2,1%
Energie (électricité, chauffage, combustibles, carburant)	2 702,7	2 612,6	-90,1	-3,3%
Contrats de prestations de services	2 396,6	2 496,0	99,4	4,1%
Au Groupement à Fiscalité Propre (GFP) de rattachement (CAN)	3 869,0	3 830,3	-38,7	-1,0%
Alimentation	1 333,8	1 330,5	-3,3	-0,2%
Entretien et réparation terrains	1 176,1	1 128,3	-47,8	-4,1%
Maintenance	852,7	842,4	-10,3	-1,2%
Fournitures de petit équipement et voirie	845,3	793,6	-51,8	-6,1%
Impôts et taxes assimilées	488,9	479,5	-9,4	-1,9%
Autres services extérieurs	417,3	381,1	-36,2	/
Autres matières et fournitures	791,3	708,2	-83,1	-10,5%
Entretien et réparation voies et réseaux	384,0	361,0	-23,0	-6,0%
Primes d'assurances	212,0	199,2	-12,7	-6,0%
Eau et assainissement	526,7	492,9	-33,8	-6,4%
Frais de nettoyage des locaux	155,1	221,2	66,1	42,6%
Locations	277,1	336,1	59,0	21,3%
Publications	157,0	138,2	-18,8	-12,0%
Bâtiments	273,5	253,1	-20,4	-7,4%
Transports collectifs	206,3	185,0	-21,3	-10,3%
Versements à des organis. de formation	206,0	207,7	1,7	0,8%
Fournitures scolaires	148,2	124,6	-23,7	-16,0%
Autres	1 375,6	1 278,6	-96,9	-7,0%

Les dépenses de fonctionnement : 77,88 M€*(une sensible diminution de 0,03 % de BP à BP soit – 26 K€)***Autres charges de gestion 13,43 M€ (+ 1,2 % par rapport au BP 2020 soit + 155,5 K€)**

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
Autres charges de gestion courante	13 276,9	13 432,3	155,5	1,2%
Subventions aux personnes de droit privé (y compris contrat enfance jeunesse)	5 763,1	5 803,1	40,0	0,7%
Subvention au CCAS	5 050,0	5 050,0	0,0	0,0%
Subvention au budget annexe Parc expo. de Noron	1 000,0	905,0	-95,0	-9,5%
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	562,6	722,3	159,7	28,4%
Autres	901,2	951,9	50,7	5,6%

- **Subventions aux associations** : Un engagement significatif en faveur du monde associatif à hauteur de 5,17 M€ (hors CEJ) dont une augmentation de 40 K€ pour la culture
- **Subvention au CCAS** : reconduction de la subvention à hauteur de 5,05 M€.
- **Subvention au budget annexe Parc de Noron** : la subvention est ajustée à la baisse pour tenir compte d'une variation des effectifs (- 95 K€ par rapport au BP 2020) et permet d'assurer le bon fonctionnement de l'équipement.
- **Indemnités et frais des élus** : avec le changement de conseil municipal, elles sont en augmentation par rapport au BP 2020 (+ 159 K€)
- **Autres** : dont la contribution aux OGEC qui est en évolution (+ 58 K€). Elle est le reflet du nouveau montant défini par élève dans la nouvelle convention triennale, de plus les effectifs sont en augmentation dans les écoles privées sous contrat. Cette contribution sera en partie compensée par l'Etat pour les frais relevant des élèves en maternelle.

Les dépenses de fonctionnement : 77,88 M€*(une sensible diminution de 0,03 % de BP à BP soit – 26 K€)***Charges exceptionnelles 1,93 M€** *(- 6,8 % par rapport au BP 2020 soit - 140,4 K€)*

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
Charges exceptionnelles	2 076,8	1 936,4	-140,4	-6,8%
Subvention au budget annexe Stationnement	1 110,0	1 000,0	-110,0	-9,9%
Contrat de gestion et exploitation Acclameur	786,5	746,5	-40,0	-5,1%
Autres	180,3	189,9	9,6	5,3%

Les charges exceptionnelles comprennent essentiellement :

- **La contribution du budget principal à l'équilibre du budget annexe « Stationnement »** qui s'établit à 1 M€ pour 2021. Elle correspond essentiellement au besoin pour la gestion de l'ensemble des parkings, au remboursement des annuités d'emprunt ainsi qu'au financement des amortissements du parking de la Brèche.
- Les montants versés à la SO SPACE en contrepartie de **l'exploitation de l'Acclameur** qui s'établissent à 746,5 K€ en 2021, sont en baisse par rapport à 2020, certaines compensations n'étant plus assujetties à TVA.
- **Une subvention exceptionnelle au budget annexe de la Chaufferie Bois les Brizeaux** (24 K€) permettant de financer une AMO.

Les dépenses de fonctionnement : 77,88 M€*(une sensible diminution de 0,03 % de BP à BP soit – 26 K€)***Charges financières 1,47 M€** *(- 13,5 % par rapport au BP 2020 soit – 230 K€)*

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
Charges financières	1 700,0	1 470,0	-230,0	-13,5%
Intérêts des autres dettes	0,0	0,0	0,0	0,0%
Intérêts / Rattachement des ICNE	50,0	50,0	0,0	0,0%
Autres charges financières	5,0	5,0	-5,0	0,0%

- **Les charges financières** sont prévues en nette diminution par rapport au BP 2020.

La programmation 2021 tient compte d'un recours très limité à l'emprunt en 2020 et profite du niveau des taux d'intérêts pour les emprunts à taux variable peu élevé. De plus, les prêts qui seraient mobilisés en 2021 bénéficieront là aussi de taux particulièrement avantageux.

Dépenses imprévues 0 K€**Atténuations de produits 293,3 K€** *(+ 130,4 K€ par rapport au BP 2020)*

- **Les atténuations de produits** intègrent, dès le BP 2021, le montant prélevé au titre du FPIC pour 160 K€ (+ 81 K€ par rapport à 2020).

Les autres dépenses sont relatives au dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants (100 K€) et la taxe annuelle sur les friches commerciales (30 K€).

Les dépenses d'investissement : 24,63 M€

En milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
TOTAL	24 102,1	24 639,0	536,9	2,2%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	22 700,1	23 313,5	613,4	2,7%
URBANISME ET HABITAT	6 945,5	8 532,9	1 587,4	22,9%
SECURITE PUBLIQUE	155,0	223,5	68,5	44,2%
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	5 950,6	6 238,5	287,9	4,8%
EDUCATION ET JEUNESSE	2 557,3	2 247,4	-309,9	-12,1%
SPORT	1 953,7	1 603,8	-349,9	-17,9%
CULTURE	1 866,4	1 228,6	-637,7	-34,2%
LES RESSOURCES	3 271,7	3 238,8	-32,9	-1,0%
TRAVAUX EN REGIE	1 400,0	1 200,0	-200,0	-14,3%
AUTRES DEPENSES	2,0	125,5	123,5	6175,0%

Autres (0 %); 1 K€

Travaux en régie
(3,8 %); 1 200 K€

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2021 sont en hausse de + 536,9 K€ (+2,2%). Elles marquent l'engagement de la collectivité en faveur d'un investissement dans les équipements publics conforme aux besoins et aux ambitions de la Ville.

Sont en effet prévus plus de 8,5 M€ pour l'urbanisme et l'habitat, avec entre autres, le projet Port Boinot et le contrat de Ville. A noter aussi la poursuite des travaux engagés sur les volets scolaire, sportif et culturel avec des enveloppes respectives de travaux programmés de 2,24 M€, 1,6 M€ et 1,2 M€, ainsi que la montée en puissance des interventions sur les bâtiments et espaces publics, dont la restauration de l'église Notre Dame.

Les dépenses d'investissement : 24,63 M€ dont 23,31 M€ en dépenses d'équipement

En milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
TOTAL	24 102,1	24 639,0	536,9	2,2%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	22 700,1	23 313,5	613,4	2,7%
URBANISME ET HABITAT	6 945,5	8 532,9	1 587,4	22,9%
1 PLANIFICATION URBAINE	0,0	0,0	0,0	0,0%
2 ACTION FONCIERE	230,0	1 610,0	1 380,0	600,0%
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	6 565,5	6 799,9	234,4	3,6%
Action Cœur de Ville	60,0	30,0	-30,0	-50,0%
Place et rue de L'Hotel de Ville	80,0	160,0	80,0	100,0%
Les Halles	50,0	70,0	20,0	40,0%
OPAH RU requalification du centre ville	297,0	61,0	-236,0	-79,5%
OPAH RU Communautaire	60,0	75,0	15,0	25,0%
Verrière passage du commerce	960,0	288,0	-672,0	-70,0%
Passage du commerce	2,5	0,0	-2,5	-100,0%
ZAC Terre de Sport	40,0	0,0	-40,0	-100,0%
Ilot Champommier	40,0	0,0	-40,0	-100,0%
Vallée de Bellevue	5,0	0,0	-5,0	-100,0%
Parc Naturel Urbain	3 960,0	3 544,2	-415,9	-10,5%
Brèche	110,0	110,0	0,0	0,0%
Ouvrages hydrauliques et rivières	0,0	100,0	100,0	0,0%
Requalification des entrées de ville	0,0	50,0	50,0	0,0%
Contrat de Ville	876,0	1 770,5	894,5	102,1%
Pôle Gare - Niort Atlantique	25,0	151,2	126,2	504,8%
4 HABITAT	150,0	123,0	-27,0	-18,0%
Subvention opérateurs logements social	150,0	123,0	-27,0	-18,0%

Les dépenses d'investissement : 24,63 M€ dont 23,31 M€ en dépenses d'équipement

En milliers d'euros

	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
TOTAL	24 102,1	24 639,0	536,9	2,2%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	22 700,1	23 313,5	613,4	2,7%
SECURITE PUBLIQUE	155,0	223,5	68,5	44,2%
Vidéo protection Centre Ville	80,0	213,5	133,5	166,9%
Schéma communal de défense extérieure contre les incendies	75,0	10,0	-65,0	-86,7%
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	5 950,6	6 238,5	287,9	4,8%
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	605,0	620,0	15,0	2,5%
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC	3 797,1	3 678,5	-118,6	-3,1%
Voirie	2 221,6	1 917,5	-304,1	-13,7%
Mobilité éclairage public	785,0	721,0	-64,0	-8,2%
Espaces verts naturels	195,0	250,0	55,0	28,2%
Opérations d'aménagement	395,5	590,0	194,5	49,2%
Crédits de quartiers	200,0	200,0	0,0	0,0%
8 PATRIMOINE HISTORIQUES ET CULTUEL	1 132,0	1 336,0	204,0	18,0%
Piloni	3,0	53,0	50,0	1666,7%
Hotel de Ville	80,0	200,0	120,0	150,0%
Eglises	840,0	1 023,0	183,0	21,8%
Cimetières	159,0	10,0	-149,0	-93,7%
Patrimoine architectural	50,0	50,0	0,0	0,0%
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	416,5	604,0	187,5	45,0%

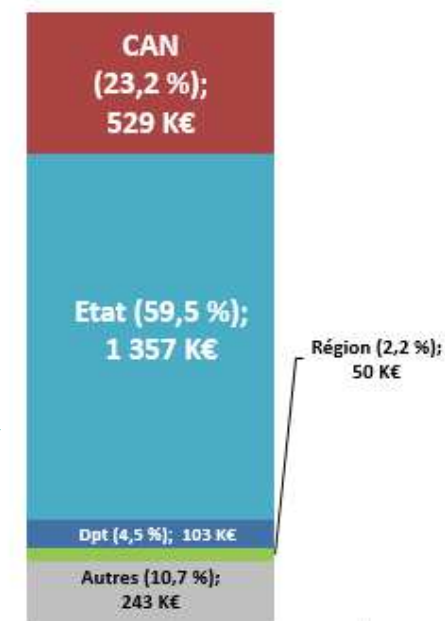
Les dépenses d'investissement : 24,63 M€ dont 23,31 M€ en dépenses d'équipement

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
TOTAL	24 102,1	24 639,0	536,9	2,2%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	22 700,1	23 313,5	613,4	2,7%
EDUCATION ET JEUNESSE	2 557,3	2 247,4	-309,9	-12,1%
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	2 338,8	2 217,4	-121,4	-5,2%
Bâtiments scolaires	2 129,8	1 773,4	-356,4	-16,7%
Equipement et matériel scolaire	55,0	105,0	50,0	90,9%
Bâtiments péri-scolaire	0,0	100,0	100,0	0,0%
Equipements et matériels péri-scolaires	9,0	9,0	0,0	0,0%
11 JEUNESSE	218,5	30,0	-188,5	-86,3%
SPORT	1 953,7	1 603,8	-349,9	-17,9%
Equipements sportifs	1 867,7	1 517,8	-349,9	-18,7%
Matériel sportif	86,0	86,0	0,0	0,0%
CULTURE	1 866,4	1 228,6	-637,7	-34,2%
LES RESSOURCES	3 271,7	3 238,8	-32,9	-1,0%
14 SYSTÈME D'INFORMATION	998,1	1 160,6	162,5	16,3%
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	845,0	654,0	-191,0	-22,6%
Pôle technique	250,0	214,0	-36,0	-14,4%
Pôle administratif	595,0	440,0	-155,0	-26,1%
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	1 428,7	1 424,3	-4,4	-0,3%
dont Flotte de véhicules	650,0	650,0	0,0	0,0%
dont Engins et matériels	352,0	352,0	0,0	0,0%
TRAVAUX EN REGIE	1 400,0	1 200,0	-200,0	-14,3%
AUTRES DEPENSES	2,0	125,5	123,5	6175,0%

Les recettes d'investissement : 5,38 M€

En milliers d'euros

	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en k€)	Ecart BP 2021/ BP 2020 (en %)
TOTAL	7 313,2	5 384,0	-1 929,2	-26,4%
Dotations et autres	2 800,0	2 750,0	-50,0	-1,8%
FCTVA	2 000,0	2 000,0	0,0	0,0%
Taxe d'aménagement	800,0	750,0	-50,0	-6,3%
Subventions	4 455,8	2 633,0	-1 822,8	-40,9%
Amendes de police	400,0	350,0	-50,0	-12,5%
Subventions des organismes publics	4 055,8	2 283,0	-1 772,8	-43,7%
Autres Recettes	57,4	1,0	-56,4	-98,3%
Opérations d'investissement sous mandat	38,0	0,0	-38,0	/
Autres immobilisations financières	17,4	0,0	-17,4	-100,0%
Opérations financières	2,0	1,0	-1,0	-50,0%



- Compte tenu du niveau d'exécution des crédits 2020, le FCTVA s'établirait à 2 M€ en 2021
- La prévision de recettes de la **taxe d'aménagement** est sensiblement réduite (- 50 K€).
- Le **produit des amendes de police** est estimé avec prudence à hauteur de 350 K€ (effets de la dépenalisation du stationnement sur la nature comptable des recettes correspondantes).
- Les **subventions** aux organismes publics sont en baisse de 1,7 M€ et sont composées essentiellement de subventions de l'Etat dont 724 K€ au titre de la DSIL (notamment pour les opérations de la Maison Patronale, des groupes scolaires, et du Moulin du Roc) et de la participation de la CAN dont le PACT II (Programme d'appui communautaire au territoire) pour un montant de 260 K€ pour les projets du Moulin du Roc et les groupes scolaires.
- Les **autres immobilisations financières** concernaient le remboursement d'une avance par le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en 2020. Toutes les avances sont désormais remboursées.
- Les **opérations financières** correspondent à des cautions.

La dette

- ❑ Le besoin de financement du budget se traduit par l'inscription d'un **volume théorique d'emprunt d'équilibre de 17,6 M€**. Ce montant ne sera probablement pas entièrement mobilisé, car ajusté selon le rythme d'exécution du budget et avec le résultat de l'exercice 2020.
- ❑ L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021 sera pour le budget principal de 60,9 M€. Il atteindrait au **maximum 60,7 M€** au 31 décembre 2021, en mobilisant 6,5 M€ d'emprunts prévisionnels.

L'évolution de l'encours de la dette du budget principal :

▪ CRD au 01/01/2021 estimé à	60,98 M€
- Remboursement du capital estimé à	6,7 M€
+ Volume maximum d'emprunt	6,5 M€
▪ CRD au 31/12/2021 estimé de l'ordre de	60,74 M€ au maximum

- ❑ Au cours de l'année 2020, la Ville aura encaissé 2,5 M€ d'emprunts pour couvrir les restes à réaliser de l'exercice 2019.

Ce montant est une partie de l'emprunt de 5 M€ souscrit en décembre 2019 auprès de La Banque Postale pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,06 %. Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation de 1 an et 1 mois qui se termine le 04/02/2021. Ces 2,5 M€ ont été tirés en avril 2020 en phase de crédit revolving afin de faire face aux dépenses supplémentaires et aux baisses de recettes liées à la crise sanitaire. Ils sont consolidés en cette fin d'année 2020.

- ❑ La dette contractée pour la construction du parking de la Brèche et inscrite au budget annexe « stationnement » a fait l'objet en 2018 d'un réaménagement. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit. Ainsi le montant de l'encours sera au 1^{er} janvier 2021 de 8,1 M€ contre 8,2 M€ au 1^{er} janvier 2020. Après le remboursement du flux de capital en 2021 (près de 415 K€), l'encours de dette de ce budget annexe serait de 7,7 M€ au 31 décembre 2021.

La dette

Situation de la dette au 31/12/2020

	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dette gérée par la Ville		Dette gérée par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dette à taux fixe	41 630,81	68,71%	394,37	42 025,18	68,91%	8 188,65	100%
Dette à taux variable	18 960,00	31,29%		18 960,00	31,09%		
Total	60 590,81	100%	394,37	60 985,18	100%	8 188,65	100%

L'encours de la dette du budget principal est de 60,9 M€ (au 01/01/2021) et repose essentiellement sur des taux fixes (69 %), soit 41,6 M€ avec un taux moyen de 2,20 %.

L'encours de la dette du budget stationnement est de 8,1 M€ (au 01/01/2021) et repose uniquement sur des taux fixes, avec un taux moyen de 2,84 %.

Selon la Charte Gissler, la situation de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée ».

Le risque de structure va du classement « A » (type taux fixe ou taux variable simple) à « F » (type de structure complexe non classé ailleurs).

Le risque sous jacent va du « 1 » (indice en zone en euros) à « 6 » (indices non classifiés).

CHARTRE GISSLER
TYPOLOGIE DE L'ENCOURS

		Risque sous jacent					
		1	2	3	4	5	6
Risque de Structure	A	VILLE DE NIORT 100 %					
	B						
	C						
	D						
	E						
	F						

Risque élevé

Les budgets annexes

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020 (%)		BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020 (%)
DEPENSES	2 523,0	2 414,3	-108,7	-4,3%	RECETTES	2 523,0	2 414,3	-108,7	-4,3%
Charges à caractère général	1 120,2	1 106,3	-13,9	-1,2%	Subvention d'équilibre du budget principal	1 110,0	1 000,0	-110,0	-9,9%
Charges financières	240,0	242,9	2,9	1,2%	Remboursement de frais	7,5	7,8	0,3	4,0%
Charges exceptionnelles	255,0	178,1	-76,9	-30,2%	Produits des gestion	995,5	996,5	1,0	0,1%
Ecritures d'ordre	907,8	887,0	-20,8	-2,3%	Ecritures d'ordre	410,0	410,0	0,0	0,0%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020 (%)		BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020 (%)
DEPENSES	907,8	887,0	-20,8	-2,3%	RECETTES	907,8	887,0	-20,8	-2,3%
Emprunts et dettes assimilées	410,0	415,0	5,0	1,2%					
Immobilisations corporelles	87,8	62,0	-25,8	-29,4%	Ecritures d'ordre	907,8	887,0	-20,8	-2,3%
Ecritures d'ordre	410,0	410,0	0,0	0,0%					

Le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 M€ du budget principal est programmé pour équilibrer les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents parkings et à leur entretien, au remboursement des prêts contractés pour la construction du parking de la Brèche, et au financement des amortissements de ce dernier.

De BP à BP :

- Sur les charges à caractère général : il y a notamment une économie liée à l'exonération de la cotisation foncière des entreprises pour la ville (-27,5K€) qui compense l'ajustement à la hausse de la compensation versée au titre des tarifs préférentiels (+13,9 K€)
- Charges exceptionnelles : la compensation versée au délégataire des parkings en concessions est ajustée à la baisse (-77,9K€)
- En investissement : sont inscrits des crédits pour réaliser des travaux : changement de barrière du parking du Mûrier (5 K€), changement des caisses automatiques du parking de la Brèche, mise aux normes du système d'exploitation, avec paiement sans contact (57 K€).

FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020(%)		BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020(%)
DEPENSES	1 278,6	1 211,2	-67,4	-5,3%	RECETTES	1 278,6	1 211,2	-67,4	-5,3%
Charges à caractère général	402,1	375,7	-26,4	-6,6%	Produits des services, du domaine	277,1	300,0	22,9	8,3%
Charges de personnel	645,0	597,2	-47,8	-7,4%	Subvention d'équilibre du budget principal	1 000,0	905,0	-95,0	-9,5%
Autres charges de gestion courante	7,4	7,6	0,2	2,7%	Dotations et participations	0,0	0,0	0,0	0,0%
Charges exceptionnelles	23,6	20,5	-3,1	-13,1%	Recettes exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0%
Ecritures d'ordre	200,5	210,2	9,7	4,8%	Ecritures d'ordre	1,5	6,2	4,7	313,3%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020(%)		BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020(%)
DEPENSES	200,5	210,2	9,7	4,8%	RECETTES	200,5	210,2	9,7	4,8%
Immobilisations corporelles	173,0	199,0	26,0	15,0%					
Immobilisations incorporelles	26,0	5,0	-21,0	-80,8%	Ecritures d'ordre	200,5	210,2	9,7	4,8%
Ecritures d'ordre	1,5	6,2	4,7	313,3%					

Le budget 2021 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions. La contribution du budget principal s'établit pour 2021 à 905 K€.

De BP à BP :

- sur les charges à caractère général, la baisse s'explique par un ajustement des frais de maintenance des bâtiments et des frais de fonctionnement du site (-12,4 K€) et un changement de ventilation du coût du service mutualisé informatique sur les budgets annexes (-14 K€)
- sur la masse salariale, impact des recrutements non aboutis en 2020 qui ne seront pas effectifs en année pleine en 2021.
- ajustement du niveau des recettes en cohérence avec le niveau de réalisation espéré (hors contexte sanitaire).
- en investissement acquisition de matériels spécifiques de salons et installation d'un nouveau système anti-intrusion.

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020 (%)		BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020 (%)
DEPENSES	801,0	809,0	8,0	1,0%	RECETTES	801,0	809,0	8,0	1,0%
Charges à caractère général	214,0	388,3	174,3	81,4%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	801,0	809,0	8,0	1,0%
Charges de personnel	325,1	295,5	-29,6	-9,1%					
Autres charges	5,3	5,3	0,0	0,0%					
Ecritures d'ordre	256,7	120,0	-136,7	-53,2%					

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020 (%)		BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020 (%)
DEPENSES	506,5	120,0	-386,5	-76,3%	RECETTES	506,5	120,0	-386,5	/
Immobilisations corporelles	21,5	70,0	48,6	226,3%	Ecritures d'ordre	271,7	120,0	-151,7	/
Opération - Extension du crématorium	470,0	0,0	-470,0	/	Emprunts et dettes assimilées	234,8	0,0	-234,8	/
Opération - Nouveau crématorium	0,0	50,0	50,0	/					
Ecritures d'ordre	15,0	0,0	-15,0	-100,0%					

Concernant l'activité du **Crématorium**, en 2021 :

- La section d'exploitation intègre un ajustement des recettes, fondé sur une projection des réalisations légèrement à la hausse. Côté dépenses, la hausse de 174K€ se compose d'une augmentation des charges à caractère général due au redimensionnement des contrats de maintenance des nouveaux fours.
- La section d'investissement intègre notamment des travaux de raccordement à la fibre de l'équipement et divers autres petits aménagements permettant une meilleure exploitation sur site (70 K€) dans l'attente de la construction d'un nouvel équipement dont les premières études seront lancées en 2021 (50 K€).

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020(%)		BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2021 / BP 2020(%)
DEPENSES	57,8	60,6	2,8	4,9%	RECETTES	57,8	60,6	2,8	4,9%
Charges à caractère général	17,2	18,2	1,0	5,8%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	40,5	40,6	0,1	0,2%
Charges de personnel	40,0	41,8	1,8	4,6%					
Autres charges de gestion	0,3	0,3	0,0	0,0%	Recette d'équilibre	17,3	20,0	2,8	/
Charges exceptionnelles	0,3	0,3	0,0	0,0%					

Ce budget correspond à l'activité de fossoyage, il est constitué uniquement de dépenses et recettes d'exploitation.

La hausse des charges à caractère général s'explique par un ajustement de la programmation aux besoins sur les fournitures de petits équipements (1 K€) et sur les charges de personnel (+1,8 K€).

La programmation des recettes pour 2021 a été alignée sur le BP 2020 par prudence, malgré la constatation d'une tendance haussière en fin d'année 2020 après des baisses consécutives depuis 2017.

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/BP 2020(val)	Ecart BP 2021/BP 2020(%)
DEPENSES	127,5	122,3	-5,2	-4,1%
Charges à caractère général	35,5	30,3	-5,2	-14,7%
Dépenses d'ordre	92,0	92,0	0,0	0,0%

	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/BP 2020(val)	Ecart BP 2021/BP 2020(%)
RECETTES	127,5	122,3	-5,2	-4,1%
Redevance - affermage	9,0	9,0	0,0	0,0%
Autres recettes de gestion courantes	0,0	0,0	0,0	0,0%
Subvention exceptionnelle du Budget Principal	29,5	24,3	-5,2	-17,7%
Recettes d'ordre	89,0	89,0	0,0	0,0%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/BP 2020(val)	Ecart BP 2021/BP 2020(%)
DEPENSES	92,0	92,0	0,0	0,0%
Immobilisation incorporelle	3,0	3,0	0,0	0,0%
Dépenses d'ordre	89,0	89,0	0,0	0,0%

	BP 2020	BP 2021	Ecart BP 2021/BP 2020(val)	Ecart BP 2021/BP 2020(%)
RECETTES	92,0	92,0	0,0	0,0%
Subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0%
Recettes d'ordre	92,0	92,0	0,0	0,0%

L'exploitation de cet équipement occasionne le versement d'une redevance annuelle et de frais de gestion de l'ordre de 9 K€ par le délégataire.

Le BP 2021 intègre des crédits pour la poursuite d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSP (30,3 K€) ainsi que le versement d'une subvention du budget principal pour permettre de la financer (24,3 K€).

Les écritures d'ordre correspondent aux amortissements de l'équipement et de certaines subventions perçues.